

PLAN LOCAL D'URBANISME

04U16

Christian NEVEU,
Maire



Rendu exécutoire
le



DÉCOUPAGE EN ZONES : ENSEMBLE DU TERRITOIRE

1/5000è

Date d'origine :
Juillet 2017

4 a

ARRET du Projet - Dossier annexé à
la délibération municipale du 12 décembre
2016

APPROBATION - Dossier annexé à
la délibération municipale du 27 juillet
2017

Urbanistes : Mandataires : ARVAL Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arbal-Archi.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louérat (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

LEGENDE

- Limite communale
- Limites de zones
- Eléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L151-19 du CU

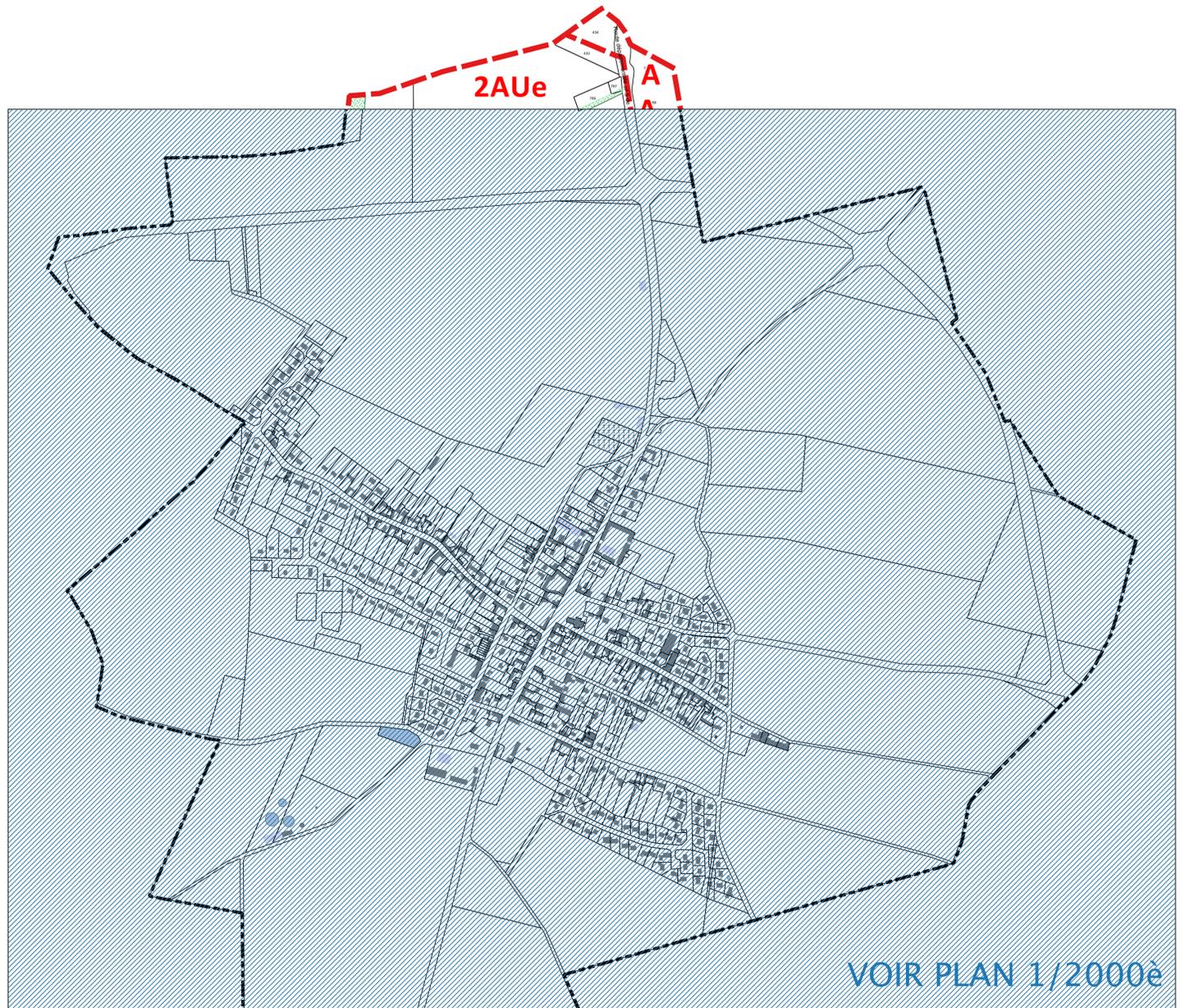
ZONES

ZONES À URBANISER

2AUe : Zone à urbaniser à long terme vouée aux activités économiques

ZONES AGRICOLES

A : Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles



VOIR PLAN 1/2000è

N



0 100 200 300 m

